

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Nomination au Service bâtiments et infrastructures sportives

Parmi les nombreuses candidatures en sa possession, et suite au départ honorable de M. Pierre-Alain Chollet ici remercié de son travail, le Conseil municipal a porté son choix sur celle présentée par Mme Jessica Renfer pour occuper, au sein de l'organigramme communal, la fonction de responsable des bâtiments et des infrastructures sportives. Au bénéfice d'un solide bagage professionnel emmagasiné essentiellement au sein d'une administration communale, cette mère de deux enfants, âgée de 37 ans, assumera cette responsabilité, à temps partiel, dès le 1^{er} décembre 2015. L'exécutif imérien lui souhaite la bienvenue et espère que sa future activité professionnelle lui procurera plaisir et satisfactions.

Stabilité autour des tarifs électriques

Grâce à une politique d'achat d'énergie performante, les prix de l'énergie électrique vendue par la commune de Saint-Imier vont baisser pour l'ensemble des clients en 2016. Rappelons que depuis plus de deux ans, neuf communes du Jura bernois et du Jura se sont alliées à travers la société Sacen SA afin de mettre en place une structure permettant de faire bénéficier l'ensemble de leurs clients de la baisse du prix de l'électricité sur les marchés.

Depuis trois ans, près de 95% des ventes des Services techniques de Saint-Imier sont assurés via le produit OPALE composé à 100% d'énergie hydraulique suisse. Cet engagement pour les énergies renouvelables a été renforcé par la vente d'énergie solaire produite localement à travers les produits TOPAZE (90% hydraulique et 10% solaire) et AMBRE (100% solaire). Ces deux produits étant disponibles sur demande auprès de nos services ou à l'adresse servicestechniques@saint-imier.ch.

Par contre, les tarifs du réseau de distribution ont dû être adaptés à la hausse en raison d'une très forte augmentation du prix du réseau amont (+27% entre 2014 et 2015) qui relie notre commune au réseau suisse. La hausse des coûts du réseau imérien proprement dit a quant à elle été maîtrisée malgré des investissements importants réalisés ces dernières années pour moderniser et étendre le réseau de distribution dans les nouvelles zones à bâtir.

La taxe fédérale Swissgrid a pour but le financement du réseau de transport d'électricité (très haute tension) à travers la Suisse de même que les systèmes de gestion. En 2016, cette taxe prélevée sur chaque kWh s'élèvera à 0.45 ct/ kWh contre 0.54 en 2015.

L'axe fédéral RPC (Redevance à Prix Coûtant) destinée à subventionner les nouvelles énergies renouvelables passera quant à lui de 1.1 ct/ kWh à 1.3 ct/ kWh.

Enfin les taxes communales de Prestations aux Collectivités Publiques (PCP) resteront inchangées en 2016 soit 1.62 ct/ kWh.

Au final, les prix de l'énergie électrique resteront stables pour la grande majorité des clients des Services techniques de Saint-Imier en 2016, la baisse des tarifs de l'énergie électrique et de Swissgrid compensant tout ou partie des augmentations du réseau et de la RPC.

Eau de bonne qualité à consommer avec sagesse

Les contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de Saint-Imier ou fournie à d'autres distributeurs ont eu lieu il y a quelques jours et confirmé **le respect des normes légales de qualité**. Rappelons que plus de 100 analyses sont réalisées annuellement sur le réseau. Les paramètres suivis sont la bactériologie, la chimie de l'eau, les pesticides, différentes familles d'hydrocarbures et de solvants industriels ainsi

que des éléments traces permettant de mettre en évidence des pollutions provenant des eaux usées.

D'un point quantitatif, l'été chaud et sec de cette année 2016 a bien évidemment un impact sur le débit de nos sources. En ce début du mois de septembre, la situation n'est pour l'instant pas critique mais nous rappelons aux habitants de Saint-Imier que l'or bleu doit être consommé avec sagesse.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. Osman Kekillioglu et ses enfants Betül et Eyyub se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur leur demande de naturalisation :

le 10 février 2015, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, leur a octroyé le droit de cité communal et le 18 août 2015 lorsque la Confédération a décidé de les compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens.

Nonagénaire

Le 28 août 2015, M. Patrick Tanner, maire, et M. Yanick Courvoisier préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Rue de Beau Site 21, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Nelly Tanner, pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, mercredi 2 septembre 2015
(cm)